



185003 - Il s'interroge sur la sagesse qui sous-tend la non mention du nombre des rak'aa des prières obligatoires dans le saint Coran

question

Quelle est la sagesse qui justifie la mention par Allah Très-haut dans le Coran que les cieux et la terre ont été créés en six jours sans aucune mention, ni référence numérotée relatives au nombre des prières à faire dans le jour et la nuit? Qu'est-ce qu'il est plus important de porter à la connaissance des fidèles serviteurs: le nombre des jours de la création des cieux et de la terre ou le nombre des prières?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, toute chose mentionnée dans le saint Coran n'est pas forcément plus importante que toute chose mentionnée dans la sunna prophétique. Aucun uléma ne l'a dit. Aucun argument tiré du livre ou de la Sunna ne le confirme. Bien au contraire, la question fait l'objet d'une grande divergence. Le saint Coran regorge de détails relatifs aux conditions des créatures et des histoires des anciens. Il en est la mention du chien qui accompagna les gens de la caverne, la mention de la fourmi dans l'histoire du prophète de Dieu, Salomon, de dispositions secondaires citées dans la sourate de la lumière et d'autres comme les règles (à inculquer) aux enfants concernant la demande d'autorisation avant d'entrer dans l'intimité de leurs parents et une partie des règles à observer quand on mange ou boit entre autres choses dont le mérite et l'importance ne sont l'objet d'aucun doute.

Toutefois, ce que la Sunna évoque en fait de détails relatifs à la description de la prière, aux quantités et conditions de paiement de la zakat et à la description du pèlerinage et actes pareils sont bien plus importants et constituent une visée plus haute pour les dispositions de la loi



islamique.

Voilà pourquoi la mention du nombre des jours de la création des cieux et de la terre dans le saint Coran ne signifie aucunement que ce sujet est plus important que le nombre des prières prescrites au cours du jour et de la nuit. Le saint Coran n'est pas destiné à donner une explication détaillée des piliers essentiels de la religion, ni la Sunna prophétique à l'explication des affaires secondaires. En effet, l'un et l'autre est une révélation qui contient les composantes de la foi, de la plus haute à la plus basse.

Deuxièmement, ceci vous indique que lacharia islamique n'établit aucune distinction entre les éléments législatifs et les priorités théologiques (d'une part) et entre l'apport du saint Coran et celui de la sunna vérifiée et reçue par des voies concordantes et dont la véracité ne subit aucune contestation comme c'est le cas de la mention du nombre de rak'aa de la prière et de l'explication de ses piliers et de sa description dans l'ensemble, (d'autre part).

Il faut alors qu'il soit fixé dans le cœur et l'esprit de tout musulman que la Sunna- actes, propos ou décisions attribués au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui)- constitue l'une des deux parties de la Révélation divine reçue par le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) , l'autre partie étant le saint Coran, dont Allah Très-haut dit: **Il ne parle pas sous l'impulsion de la passion. Ce n'est qu'une révélation qu'il reçoit.** (Coran,53:3-4).

D'après al-Miqdad ibn Maad Yakrib (P.A.a) le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **La stricte vérité est que j'ai reçu le Coran et autant avec lui. Attention! Il s'en faut de peu pour qu'un homme bien rassasié, installé sur son sofa vienne vous dire: occupez vous (exclusivement) de ce Coran; considérez comme tel ce qu'il déclare licite et comme illicite ce qu'il juge illicite. Attention! Ce que le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a rendu illicite est comme ce qu'Allah a jugé illicite.** (Rapporté par at-Tirmidhi (2664) et déclaré par lui bon et étrange par cette voie et jugé bon par al-Albani dans as-silsilah as-sahiha (2870).

C'est ce qui fit dire à Hassan ibn Atiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): **Gabriel révélait la Sunna au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) comme il lui révélait le Coran.** Extrait de



al-Kifayah d'al-Khatib,p.12.

Le bagdadien , al-Khatib, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a consacré dans son grand ouvrage: al-kifayah fii ilm ar-riwayah (p.8) un chapitre intitulé:

chapitre sur ce qui est rapporté sur l'égalité entre les sentences du livre d'Allah Très-haut et les sentences de la Sunna du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) quant au caractère obligatoire de leur application et leur intégration dans les engagements (des fidèles)

Tout ce qui précède fournit des arguments qui expliquent à l'auteur de la présente question que le musulman n'établit aucune distinction entre ce qui est attesté par l'incommensurable livre et ce qui est attesté par la sunna prophétique, à condition que cette dernière soit claire et exempte de toute critique (justifiée). Nous l'avons déjà expliqué dans le présent site dans le cadre de la réponse que nous avons donné à la question n° [77243](#).

Troisièmement, ceux qui s'interrogent sur la sagesse (divine) perdent souvent de vue que les événements de la vie quotidienne constatés ici bas et ce que nous voyons en fait de détails innombrables concernant la Création et ce qui est cité dans le livre et la Sunna en fait de centaines de milliers de textes traitant de la loi religieuse, des créatures, d'Allah, le Majestueux, tout cela peut susciter de votre part une interrogation sur la sagesse qui le soutient. Mieux, vous pouvez formuler la même interrogation à propos de tout ce qui est là pour savoir la sagesse qui justifie qu'il est omis.

Vous pouvez à partir de là imaginer l'orientation que de telles interrogations donneraient à l'intelligence humaine. Vous pouvez encore imaginer le tort que risque de subir cette intelligence quand elle insiste à connaître la sagesse qui justifie les charges religieuses. Il ne s'agit toutefois pas de nier une quelconque sagesse dans ce qui précède car nous entendons dire que la partie connaissable pour l'homme en est minime comparée à la chaîne gigantesque de sagesse successives. Le caractère infime de ce qui est à la portée de l'homme tient compte de la petitesse de la raison humaine en face cet immense univers et de la multiplicité des événements, des causes , des effets et des relations de causalité et enfin en face de l'incommensurabilité du



Créateur , Auguste et Majestueux. Aussi ne convient-il pas dès lors à l'homme que de prendre conscience du caractère limité de son intelligence et éviter de perdre son énergie intellectuelle à un exercice sans aucune utilité pour lui ni ici-bas ni dans l'au-delà.

Ibn al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «J'ai constaté que la raison tente avec opiniâtreté de cerner tous les aspects de la sagesse qui fonde les sentences du Vrai, Puissant et Auguste! Parfois, elle n'arrive pas à y parvenir- c'est ce qui lui arrive quand elle constate une destruction après une construction- elle se retrouve perplexe. Satan peut saisir l'opportunité pour l'intriguer et le pousser à se demander: où est la sagesse dans tout ça?

Je dis alors: évite d'être trompé, ô pauvre type! Certes, un argument irréfutable vous a permis de saisir la perfection de la sagesse du Créateur après avoir constaté le caractère impeccable des choses créées. Si des aspects de ladite sagesse vous échappe, cela est dû à une lacune dans votre capacité à saisir.

Il s'y ajoute que les rois ont des secrets! Qui êtes vous pour prétendre pouvoir découvrir en dépit de votre faiblesse tous Ses sagesse?! Il vous en suffit des fragments! Evitez autant que faire se peut de vous livrer à la recherche de ce qui vous en échappe car vous même en fait partie puisque vous êtes un atome de Sa création. Comment pourriez vous cerner Celui dont vous êtes issu?!

Ensuite, la sagesse qui soutient Ses jugements et Son royaume vous a été prouvée. Employez votre outil à la mesure autant que vous le pourrez pour découvrir les aspects de la sagesse à votre portée. Cela vous rendrait ahuris! Fermez les yeux sur ce qui vous échappe. La personne à la vue faible a tout intérêt à ne pas braver la lumière du soleil.» Extrait de Sayd al-Khatir, p. 156.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Bénis soit Allah, le Maître de l'univers, le plus sage des gouvernants, Celui qui possède la sagesse la plus parfaite, l'Auteur des bienfaits les plus abondants, Celui dont la sagesse est aussi grande que Sa puissance, Celui dont la sagesse éblouissante embrasse tout, Celui dont la puissance s'exerce irrésistiblement sur tout et guide tout. Ce que nous en avons mentionné n'est que comme une goutte de la mer. L'intelligence humaine est bien trop faible pour saisir la plénitude de Sa sagesse qui se manifeste dans chacune**



de Ses créatures. Extrait de Chifaa al-alil,p. 239.

Quatrièmement, peut-être fait partie des plus grandes raisons du silence du saint Coran sur le nombre de rakaa des prières obligatoires observées au cours du jour et de la nuit, le fait de prouver aux ulémas de la charia et à leurs adeptes l'importance de la sunna prophétique en tant que deuxième forme de la révélation faite à Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) afin de faire de la sunna l'élément qui réduit au silence tout ceux que Satan pousse à mettre en doute la sunna prophétique ou son statut de source de preuves.

Dans al-kifaya (p.15) al-Khatib al-Baghdadi rapporte d'après al-Hassan qu'Imran ibn Housseyn était assis avec ses compagnons quand un homme de l'assistance dit:

-Ne nous parlez que du Coran.

-Rapprochez-le. Voyez-vous si on vous demandait vos compagnons et vous-mêmes de ne vous référer qu'au Coran... Y trouverez-vous que la prière du zouhr compte quatre rakaa; que la prière d'asr en compte autant ; que la prière du maghreb en compte trois rakaa dont deux sont ponctuées d'une récitation (à haute voix)? Si on vous demandait, vos compagnons et vous-mêmes, de ne vous référer qu'au Coran..y trouverez-vous que la circumambulation est à faire sept fois et qu'on doit parcourir la distance entre Safa et Marwa? Puis Imran ajoute: ô gens! Prenez de moi ce que je viens de dire. Autrement, vous allez certes vous égarer.

On lit dans l'Encyclopédie juridique koweitienne (1/49-50 les propos précieux que nous reproduisons ci- après à toutes fins utiles: «Les questions du droit musulman sont divisées en deux catégories selon la possibilité de saisir ou de ne pas saisir la sagesse qui les justifie. La première est composée de questions compréhensibles parfois appelées dispositions justifiées. Il s'agit des dispositions dont la sagesse est saisissable parce précisé textuellement ou facilement déductible.

Ces questions constituent la plus importante législation d'Allah le Transcendant et Très-haut. Dans ce domaine, Allah n'a pas mis à notre disposition des choses que la raison est incapable de saisir. Ce pourquoi nous ne doutons ni n'errons (dans le traitement de ces questions). C'est le cas de la législation régissant la prière , la zakat, le jeûne et le pèlerinage dans l'ensemble. C'est encore le



cas de la législation régissant le caractère obligatoire de la dot dans le mariage et traitant de la viduité, du divorce, du décès, du caractère obligatoire de la prise en charge vitale de l'épouse, des enfants et des proches. C'est enfin le cas de la législation qui autorise le divorce quand la vie conjugale se complique... entre autres milliers de questions juridiques.

La deuxième catégorie de questions consiste dans les dispositions cultuelles. Il s'agit de dispositions dans lesquelles on ne saisit pas le rapport entre l'acte prescrit et la réglementation dont il est l'objet. C'est le cas du nombre des prières et du nombre des rakaa et de la plus grande parties des actes du pèlerinage.

La miséricorde d'Allah le Transcendant et Très-haut a fait que ces dispositions sont peu nombreuses comparées aux dispositions compréhensibles. La mise en place de ces dispositions cultuelles vise à tester le fidèle serviteur pour savoir s'il est un vrai croyant.

Il convient de savoir à ce niveau que la Charia ne comporte ni dans ses fondements ni dans ses détails rien d'inacceptable pour la raison. Cependant elle peut comporter des éléments incompréhensibles pour la raison. Une grande différence existe entre les deux. Quand l'homme est rationnellement convaincu qu'Allah existe et qu'Il est sage et mérite d'être adoré, Lui-seul pour Sa souveraineté, et s'il est convaincu rationnellement en raison des miracles et preuves qu'il a constaté de la véracité du Messenger (Bénédictio et salut soient sur lui) ayant transmis Son message il reconnaît du coup qu'Allah le Transcendant et Très-haut Se réserve le droit de gouverner et la Souveraineté et confirme son statut de fidèle serviteur.

Si on lui ordonne une chose ou lui interdit une autre et qu'il dit je n'obtempère que lorsque je saurais la sagesse qui justifie ce qui m'a été ordonné ou interdit, il démentirait sa prétention de croire en Allah et à Son messager. La raison a certes une limite qu'elle ne peut pas dépasser à l'instar des sens dans leur portée.

Celui qui se révolte contre les dispositions cultuelles d'Allah Très-haut n'est que comme un malade qui se rend auprès d'un médecin sûr et honnête qui lui prescrit des médicaments dont certains sont à prendre avant un repas, d'autres pendant un repas et d'autres après un repas selon des



doses différentes. Le patient dit au médecin: je ne prends ces médicaments que quand vous m'aurez expliqué pourquoi parfois on doit les prendre avant, parfois pendant et parfois après les repas et pourquoi les doses sont différentes! Ce malade -là fait-il vraiment confiance à son médecin?

Comment prétend-on croire en Allah et en Son messager tout en se révoltant contre Ses jugements dont on ne comprend pas le bien fondé. Quand un vrai croyant reçoit un ordre ou un interdit, il dit: j'ai entendu et j'obéis. Ceci s'impose puisque nous avons expliqué qu'il n'existe pas de dispositions que les esprits sains trouvent rejetables. Le fait de ne pas savoir ne signifie pas l'inexistence de ce qui n'est pas su.

Que de dispositions dont la sagesse nous a échappé dans le passé avant que nous ayons fini par en saisir la parfaite sagesse! Beaucoup de gens ignoraient la raison de l'interdiction de la viande porcine avant que nous ayons clairement appris ce que cet animal impur porte en termes de germes de maladies et ce qu'il possède en fait de mauvaises qualités dont Allah le Transcendant et Très-haut a voulu protéger la société islamique. On peut en dire de même de l'ordre portant sur le lavage sept fois dont une avec du sable du récipient souillé par un chien et d'autres dispositions que le déroulement des jours permet de découvrir le secret qui les sous-tend, même si auparavant il nous échappait.

Nous espérons que la réponse correspond exactement à la question.

Allah Très-haut le sait mieux.